



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question orale n° 344

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des créations les plus significatives de Charles-Édouard Jeanneret-Gris dit Le Corbusier. À la suite de nombreuses expertises, visites de terrains, concertations et échanges, qui ont mobilisé de nombreux parlementaires français et européens, la fondation Le Corbusier a entrepris une démarche visant à obtenir le classement de vingt-et-une des œuvres les plus marquantes de l'artiste au patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2011, l'UNESCO a différé ce classement en prétextant qu'il serait plus pertinent de se recentrer sur quelques œuvres majeures, notamment Chandigarh en Inde et Firminy dans la Loire. Il souhaite par conséquent connaître les actions menées par elle afin de faire aboutir ce dossier en vue d'une reconnaissance définitive et internationale de la contribution de Le Corbusier à l'architecture moderne qui permettrait le développement d'une économie touristique importante sur les territoires concernés.

Texte de la réponse

CLASSEMENT DES ŒUVRES DE LE CORBUSIER AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Mme la présidente. La parole est à M. Dino Cinieri, pour exposer sa question, n° 344, relative Classement des œuvres de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. Dino Cinieri. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, je souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des créations architecturales les plus significatives de Le Corbusier. En France, le patrimoine Le Corbusier, c'est notamment la Cité radieuse de Marseille, la chapelle de Ronchamp et surtout le quartier populaire de Firminy Vert, le plus important site réalisé par l'architecte en Europe et le deuxième dans le monde, après celui de Chandigarh en Inde.

L'ensemble du site Le Corbusier de Firminy est classé monument historique. Il se compose principalement d'une maison de la culture, d'une unité d'habitation avec une école sur le toit, d'un stade municipal et de la majestueuse église Saint-Pierre. En tant que maire de la commune de Firminy, je me suis particulièrement investi dans la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel. Avec mon équipe municipale, j'ai ainsi été à l'origine de l'achèvement de l'église Saint-Pierre après trente ans d'arrêt du chantier, ainsi que de la réhabilitation de l'unité d'habitation.

Par la suite, j'ai mobilisé des financements dans le cadre du plan de relance initié par Nicolas Sarkozy, afin de réhabiliter la maison de la culture. À la suite de nombreuses expertises, visites de terrains, concertations et échanges, qui ont mobilisé de nombreux acteurs et parlementaires français et européens, le Gouvernement et la fondation Le Corbusier ont entrepris en 2006 une démarche visant à obtenir le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de dix-neuf des œuvres les plus marquantes de l'urbaniste. Les prédécesseurs de Mme

Filippetti s'étaient fortement engagés, puisque c'est la France qui coordonnait le dossier transnational de l'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier dans le monde, en liaison avec l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Japon et la Suisse.

En 2007 et 2008, l'inscription a été reportée une première fois au profit des citadelles de Vauban. En 2011, la candidature a été officiellement présentée à l'UNESCO, qui a malheureusement décidé de différer sa décision. Il me paraît important de relancer ce dossier et de mettre enfin toutes les chances de notre côté. Comme les experts du Conseil international des monuments et des sites, je pense que nous devrions concentrer nos forces sur les sites vivants, dont nous maîtrisons davantage la destinée et la conservation. Monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement pour obtenir une reconnaissance définitive et internationale de la contribution de Le Corbusier à l'architecture moderne, qui permettrait le développement d'une importante économie touristique sur le territoire concerné ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, c'est un beau combat que vous menez là. Je vous prie d'excuser l'absence de Mme la ministre de la culture et de la communication, qui m'a chargé de vous assurer de toute sa détermination sur le dossier que vous évoquez. Comme vous l'avez rappelé, un dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des créations les plus significatives de Le Corbusier a été déposé. Dans sa décision 35 COM 8B 40, le Comité du patrimoine mondial réunit en session à Paris en juin 2011 a malheureusement demandé de différer l'examen du dossier concernant l'œuvre architecturale de Le Corbusier – dont nous savons tous qu'elle constitue une contribution exceptionnelle au mouvement moderne.

Conformément à cette décision qui invitait les six États parties au dossier de candidature à élaborer, à travers un dialogue constructif avec le Centre du patrimoine mondial, en liaison avec les organisations consultatives, une notion commune de la valeur universelle exceptionnelle du bien, les experts du dossier des six États parties se réunissent régulièrement avec les experts du Conseil international des monuments et des sites, afin de réfléchir sur quelles bases un nouveau dossier, ayant plus de chances d'aboutir, pourrait être proposé dans les prochaines années au Comité du patrimoine mondial.

Ces réunions associent la Fondation Le Corbusier et se déroulent en étroite concertation avec l'association des sites Le Corbusier. Par ailleurs, s'agissant d'une question annexe qui est toutefois liée à Le Corbusier, Mme la ministre de la culture et de la communication s'est efforcée, à plusieurs reprises, de sensibiliser son homologue indien à la participation de la ville de Chandigarh à la candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial pour étoffer le dossier de nos alliés et avoir de meilleures chances de parvenir à nos fins.

Vous le savez, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial induit un engagement de conservation et de valorisation, qui implique de nombreuses obligations en termes de gestion du site et d'aménagement du territoire. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO est vigilant sur ces aspects et a formulé, au cours des dernières années, des exigences croissantes à cet égard.

Mme la ministre de la culture et de la communication vous fait savoir qu'elle partage pleinement ce combat et qu'elle continue de le mener au nom de la France.

Mme la présidente. La parole est à M. Dino Cinieri.

M. Dino Cinieri. Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces explications. Vous connaissez Firminy ; vous savez que c'est une ville populaire, qui a partie liée à la métallurgie et à la sidérurgie. Je veux allier son développement touristique et culturel et son développement économique.

Par ailleurs, puisque l'opportunité m'est donnée de m'adresser à vous, monsieur le ministre de l'éducation nationale, je me permets de vous rappeler le dossier que je vous ai remis concernant la préservation des écoles de Firminy, Maclas et Roisey. (*Sourires.*)

Mme la présidente. Vous n'avez droit qu'à seule question par séance, monsieur Cinieri !

M. Vincent Peillon, ministre. Ces questions sont néanmoins importantes !

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 344

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5607

Réponse publiée au JO le : [26 juin 2013](#), page 6959

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 juin 2013](#)